



CONSEIL COMMUNAL
DE
CHARDONNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**du vendredi 8 septembre 2017 à 19h15
au Chalet Butticaz, au Mont-Pèlerin**

Présidence : M. Heinz Wernli, Président

Présents : 36 conseillers sur 48, le Président compris et avant
assermentation

Excusés conseil : Philippe Durnat, Joey Horacsek, Baptiste Marmy, Patrick
Mayor, Laurent Michel, Jean-David Pelot, Jean-Pierre
Ramseier, Jean-Philippe Ryter, Monique Treier-Denizot,
Yannik Vallotton, Valentin Zapf

Absent : Sean Siegrist

Assermentation : M. Jean-Philippe Jobé

Excusés

Administration

Communale : Jean-Luc Ducret, Municipal, Michel Pethoud, Greffe

Le Président prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

M. Heinz Wernli, Président, salue l'assemblée, en particulier la Municipalité, avec à sa tête notre Syndic M. Fabrice Neyroud, M. le Sgt Major Martin Sewer, le public et excuse les autorités de Corseaux, qui n'ont pu répondre à notre traditionnelle invitation, leur séance du Conseil ayant également lieu à cette date.

Le Président déclare découvrir avec beaucoup de plaisir les tâches et obligations inhérentes à son poste et se réjouit de pouvoir représenter sa Commune tout au long de cette année législative et rappelle quelques règles pour le bon fonctionnement de nos conseils.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé, à savoir :

1. Opérations préliminaires

Appel nominal

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2017

Lettres et pétitions

2. Assermentation d'un conseiller communal

3. Préavis N° 01/2017-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 96'700.- pour la mise en œuvre de l'étude en relation avec l'assainissement des chemins de la Pérose et de l'Ecouralaz.

4. **Préavis complémentaire no 02/2017-2018 (au préavis 08/2014-2015)** relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 288'200.- pour les travaux de démolition et reconstruction du trottoir de la route de Baumaroché au Mt-Pèlerin (secteurs 1 et 2)
 5. **Communications du Bureau du Conseil communal.**
 6. **Communications de la Municipalité.**
 7. **Propositions individuelles.**
-

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2017

Ce dernier, transmis aux conseillers par voie électronique, est accepté à l'unanimité.

Lettres et pétitions

Mme Catherine **Chibrac** (CSP) quittant la Commune de Chardonne, Le Président donne lecture de sa lettre de démission. (Voir annexe).

2. Assermentation d'un conseiller communal

Assermentation de M. Jean-Philippe **Jobé**, en remplacement de Mme Liselotte Reich (GCI).

M. Jean-Philippe **Jobé** prête le serment constitutionnel devant l'Assemblée.

Le Président lui souhaite la bienvenue au sein du législatif communal et le remercie de son intérêt pour la chose publique; il lui remet le Règlement du Conseil communal ainsi que sa carte de légitimation.

3. Préavis N° 01/2017-2018

relatif à une demande de crédit de CHF 96'700.- pour la mise en œuvre de l'étude en relation avec l'assainissement des chemins de la Pérose et de l'Ecouralaz.

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, Mme Emmanuelle **Besson-Verdan**, de procéder à la lecture de son rapport.

Le Président la remercie pour la rédaction et la lecture du rapport, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Pour la commission ad hoc M. Jonas **Neyroud**, rapporteur, est prié de procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture du rapport, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière :

Mme Valérie Wirthner se questionne sur le bien-fondé d'une étude de mise en œuvre de ce projet, plutôt que de passer immédiatement à la réalisation de cet assainissement.

M. Laurent Cossy lui répond qu'il s'agit d'une question de transparence vis-à-vis du Conseil Communal pour qu'il ne soit pas mis devant le fait accompli, en lui laissant ainsi la possibilité de réagir s'il ne devait pas être en accord avec ce projet. Le montant prévu sera bien-entendu déduit d'une étude qui doit être réalisée dans le futur.

La discussion est ensuite ouverte sur le fond.

M. Philippe Mercier estime nécessaire de connaître les priorités de la Municipalité, étant donné que la Commission des finances a clairement souligné le fait qu'il a beaucoup été investi dans l'assainissement des routes.

En sachant que dans le village certains projets, dont la boulangerie, doivent être réalisés, il aimerait connaître le degré d'urgence et le prix de réalisation de ces travaux.

M. Fabrice Neyroud rappelle le plan des investissements qui a été présenté en décembre 2016, lequel fait état des projets à réaliser dans le courant de cette législature, à savoir :

- **les chemins de la Pérose et de l'Ecouralaz**

- **la boulangerie**

- **la grande salle avec l'accueil parascolaire**

et éventuellement le parking qui n'est pas pour l'instant une priorité.

Certains projets ont été éliminés du plan des investissements, afin d'éviter de les reporter, faute de moyens.

Mme Valérie Wirthner est surprise de constater que les travaux relatifs aux chemins de la Pérose et de l'Ecouralaz étaient prévus pour 2019/2021.

M. Laurent Cossy explique que les Services Industriels repoussaient depuis quelques années déjà des interventions sur ces chemins, raison pour laquelle la Municipalité a décidé de présenter ce préavis avant, avec la participation de tous les services qui sont concernés.

M. Fabrice Neyroud ajoute que quoi qu'il arrive ces services vont entreprendre ces travaux l'année prochaine et qu'il serait judicieux d'en profiter pour entreprendre cet assainissement.

M. Josef Troxler trouve positif le fait d'avoir des liquidités disponibles à investir pour les prochaines années, ainsi que de réaliser la cartographie des routes et se demande s'il ne serait pas judicieux d'attendre cette analyse pour décider de définir quelles sont les priorités.

M. Laurent Cossy insiste sur la confiance à témoigner envers la Municipalité, qui a les outils nécessaires pour définir ces priorités.

A l'heure actuelle, en collaboration avec le Bureau Technique et la Voirie, une tournée des routes est effectuée. Les Services Industriels font part de leur vision à court, moyen et long terme, deux fois par année aux 4 Communes.

Ces priorités sont donc connues depuis longtemps et les cartes ne pourront que le confirmer.

M. Fabrice Neyroud profite de l'occasion pour inviter les membres du Conseil à participer à la séance du BTI, qui aura lieu le lundi 11 septembre 2017, afin de se faire une idée plus concrète sur les outils à disposition et la manière dont ils sont gérés. Il constate que peu de conseillers sont inscrits et souhaiterait une plus grande participation.

Cela n'étant pas clair **pour M. Michel Turin**, il se demande quelle est la relation entre ces services, qui doivent remplacer leurs infrastructures et le fait que la Commune refasse la route, dès le moment où ils vont creuser leurs tranchées et une fois le travail fait, la route devant être remise en état.

M. Laurent Cossy lui répond que l'on peut effectivement se poser la question, mais étant donné que les canalisations communales sont concernées, la Commune doit également intervenir sur ce secteur, ce qui permet d'assainir de manière durable en évitant que la route, déjà passablement détériorée, s'agissant d'un axe très fréquenté, ne soit remise en état de manière provisoire par ces services.

Mme Emmanuelle Besson-Verdan tient à ajouter que la Commission des finances a plus travaillé sur la planification financière que sur la nécessité des travaux.

La Commission des finances abonde dans le sens de la Municipalité et lui fait confiance.

Le débat s'est porté sur le pourquoi de cet assainissement en 2018 et non en 2019 et pourquoi ces travaux ont été planifiés avant les projets de la grande salle et de la Rue du Village 5-7.

Elle insiste sur le souci de voir à nouveau passer la route avant la vie sociale.

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- Vu** Préavis No 01/2017-2018 du 10 juillet 2017, relatif à une demande de crédit de CHF 96'700.- pour la mise en œuvre de l'étude en relation avec l'assainissement des chemins de la Pérose et de l'Ecouralaz.
- Ouï** le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,
- Ouï** le rapport de la commission des finances

décide à la majorité
(29 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions)
Sans le vote du Président et avec celui de l'assermenté

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre l'étude pour la réalisation de l'assainissement des chemins de la Pérose et de l'Ecouralaz
2. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 96'700.-
3. d'amortir cette dépense sur 10 ans
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 96'700.- aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2017-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes.

4. Préavis complémentaire no 02/2017-2018 (au préavis 08/2014-2015) relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 288'200.- pour les travaux de démolition et reconstruction du trottoir de la route de Baumaroché au Mt-Pèlerin (secteurs 1 et 2).

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, Mme Emmanuelle **Besson-Verdan**, de procéder à la lecture de son rapport.

Le Président la remercie pour la rédaction et la lecture du rapport, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Pour la commission ad hoc **M. Anne Gilliéron**, rapporteur, est priée de procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la rédaction et la lecture du rapport, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, le Président ouvre la discussion sur le fond.

Après lecture des rapports, **M. Pascal Decorvet** se demande, laquelle des deux commissions a raison.

M. Fabrice Neyroud souhaite refaire l'historique en revenant trois mois en arrière, lorsque la Municipalité a appris qu'il fallait démonter le trottoir, ce qui changerait les termes du premier préavis.

Lors d'une séance avec **M. Grégoire Monnard** du bureau MCR & Associés Sàrl il en ressort que ce trottoir coûterait CHF 300'000.- en plus. La Municipalité a demandé à M. Monnard s'il pouvait garantir qu'en fin de travaux le montant du Préavis no 08/2014-2015 de CHF 3'870'000.- allait suffire et ce dernier a répondu qu'il ne pouvait pas le garantir.

Dès lors, en comptant deux mois et demi pour préparer un préavis destiné au Conseil Communal, la Municipalité, par souci de transparence, a jugé plus opportun de présenter une demande de crédit complémentaire avant que les travaux soient finis, plutôt que d'attendre la fin et se rendre compte qu'un nouveau préavis soit nécessaire si un certain montant devait manquer pour les réaliser.

M. Pascal Decorvet ne se questionne pas sur le préavis, mais bel et bien sur les rapports des deux commissions, lesquelles ont statué à un jour d'intervalle sans avoir les mêmes conclusions.

En tant que Président de la Commission ad hoc, **M. Jean-Philippe Mouron** se permet de répondre à la question de **M. Decorvet** en lui expliquant que la Commission ad hoc est chargée de constater les faits et prendre acte de ce qui est physique et non financier.

La Commission ad hoc n'ayant pas tous les chiffres, elle n'a pu faire le calcul effectué par la Commission des finances.

M. Mouron a également été surpris en lisant le rapport de la Commission des finances, ne trouvant pas normal que le préavis de départ soit adapté à cette situation.

Les deux commissions ne se concertant pas, elles n'ont pu avoir les mêmes conclusions dans le cadre de ce préavis.

Mme Anne Gilliéron ajoute qu'il est normal que les deux commissions ne se concertent pas, car il est intéressant que l'une statue sur le fond de l'objet et l'autre sur les finances. Chacune fait sa part de travail et elles peuvent parfois être d'avis différent tout en étant complémentaires.

M. Josef Troxler souligne que la Commission des finances n'est pas contre le fait de refaire se trottoir, par contre elle ne voit pas l'utilité d'un préavis supplémentaire.

M. Fabrice Neyroud informe les conseillers que si le préavis devait être refusé, le trottoir devra de toute manière être fait. Dès lors, si le préavis accepté en 2014 devait se boucler avec un dépassement, une communication sera faite lors du Conseil de décembre et un nouveau préavis sera présenté par la suite.

M. Laurent Cossy tient à préciser que ce préavis a été préparé en fonction de la Loi sur les Communes, plus précisément selon l'article 10 du règlement sur la comptabilité des communes stipulant que :

- La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.
- Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil Général ou Communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

La Municipalité ne sachant pas s'il y aura un dépassement, elle a préféré présenter ce préavis complémentaire.

M. Pascal Décorvet se demande pour quelle raison il est demandé un montant de CHF 300'000.- et non un montant inférieur.

M. Fabrice Neyroud rappelle que dans le préavis initial une économie de CHF 200'000.- a été réalisée. Ce préavis va donc être bouclé et afin de séparer les choses et d'avoir une idée exacte sur le montant des travaux pour le trottoir, le préavis le concernant sera bouclé avec une économie de CHF 250'000.-.

M. Grégoire Monnard rassure l'assemblée en précisant qu'il ne souhaite pas faire payer plus qu'il n'en faut, étant lui-même une contribuable de Chardonne.

Il précise qu'il évalue toujours le risque, en tenant compte du budget à disposition. Les entreprises font les travaux et au fur et à mesure, des pointages sont effectués.

Le 26 juin 2017, M. Monnard a soumis à la Municipalité cette analyse de risque par rapport au budget présenté et les travaux à entreprendre, étaient de l'ordre de CHF 100'000.-. Aujourd'hui, cette évaluation est toujours d'actualité.

L'eau ayant passé sous les ponts, des décisions et des solutions rapides par rapport à la planification ont dû être prises, la route devant être fermée au mois de juillet, pour les secteurs 1 et 2, il fallait en profiter.

L'objectif est de rester dans les coûts et de pouvoir terminer ces travaux avant Noël. Les finitions se feront au printemps et le tapis sera posé l'été prochain.

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Chardonne

Vu Préavis complémentaire no 02/2017-2018 du 24 juillet 2017 (au préavis 08/2014-2015) relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 288'200.- pour les travaux de démolition et reconstruction du trottoir de la route de Baumaroche au Mt-Pèlerin (secteurs 1 et 2)

Ouï le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

Ouï le rapport de la commission des finances,

**Décide de refuser ce préavis à la majorité
(16 voix pour, 18 voix contre, 2 abstentions)**
Sans le vote du Président et avec celui de l'assermenté

4. Communications du Bureau du Conseil communal.

Le Président rappelle la votation populaire du 24 septembre prochain. Le bureau élargi sera convoqué en temps voulu.

Il propose au CSP de bien vouloir faire le nécessaire en vue du remplacement de Mme Catherine Chibrac, démissionnaire.

Prochaine séance du Conseil le 24 octobre 2017.

5. Communications de la Municipalité.

M. Fabrice Neyroud :

- rappelle que **M. Michel Pethoud**, secrétaire municipal, a fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2017, après 18 ans d'activité au sein de l'administration communale.

Lui succédera, **M. Christian Richard**, actuellement secrétaire municipal à la Commune d'Yvorne. Son activité débutera le 1^{er} février 2018. Il collaborera avec M. Pethoud dès novembre prochain et ceci en fonction de l'arrangement conclu avec la Commune d'Yvorne.

M. Richard, né en 1960, a plus de 25 ans d'expérience en tant que secrétaire municipal, ce qui lui permettra de remplacer le secrétaire actuel et mettre au profit de notre Commune les connaissances acquises.

Il sera vraisemblablement présenté au Conseil lors de la séance de décembre 2017, ou au plus tard lors de la première séance de 2018.

- Informe que la Municipalité a engagé **M. James Ferro** en tant qu'ouvrier de voirie. Né en 1994 et titulaire d'un CFC d'agent d'exploitation, il remplace M. Matthey-de-l'Endroit qui a cessé son activité fin mai 2017.

M. Ferro est entré en fonction le 1^{er} septembre 2017 et sera présenté au Conseil Communal dès la fin de sa période d'essai, soit lors de la séance du 8 décembre 2017.

M. Laurent Cossy :

- Suite à un léger retard, les travaux sur le Sentier de Péroset, qui devaient se terminer fin août/début septembre, dureront encore environ deux semaines.
- Le 7 septembre 2017, a eu lieu la mise aux enchères du raisin des Communes de Chexbres, Rivaz et Chardonne. Chaque Commune proposait un hectare de vignes, soit 12'000.- kilos.

Le raisin est parti entre CHF 5.85 et CHF 6.20, pour une plus-value de CHF 8'000.- par rapport à une vente dans les règles du VRAC.

- Il informe les Conseillers qu'un tire-bouchon, aux armoiries de la Commune, ainsi qu'une brochure Lavaux, vignoble en terrasses, Patrimoine Mondial de l'Unesco seront distribués en fin de séance.

7. Propositions individuelles.

M. Olivier Blanc rappelle les questions qu'il a posées lors de la dernière séance, à savoir :

- Pourquoi la Commune a-t-elle entrepris des travaux sur le petit sentier forestier entre Mivy – la Guay ?
- Afin de rendre la Place Cendrillon plus attractive, serait-il envisageable de mettre une petite annonce en vue de trouver un marchand de glaces ?

M. Laurent Cossy répond à sa première question et l'informe que ces travaux avaient bien été planifiés, en s'excusant de ne pas s'en être souvenu lors de la dernière séance. Une rigole a été faite pour récolter l'eau et un aplatissement afin de rendre ce sentier plus accessible.

M. Fabrice Neyroud reprend la deuxième question et lui répond que l'idée de la Municipalité est d'améliorer cette place afin de la rendre plus conviviale et d'en permettre la location.

M. Olivier Blanc souhaiterait savoir combien de locations ont été enregistrées à ce jour.

M. Fabrice Neyroud lui répond une ou deux !

M. Philippe Mercier et 24 membres du GCI ont testé le Chalet Cendrillon avec des conditions météorologiques très peu favorables. Ils ont constaté qu'au fond de l'abri ils n'étaient pas à l'abri et que, à chaque déplacement (cuisine, WC, etc.), les participants profitaient de l'orage !

M. Mercier souhaiterait que ses constatations soient prises en compte dans le cadre de l'amélioration prévue et afin de dynamiser l'endroit, envisager éventuellement que chaque conseiller puisse louer cet endroit, dans les 4 années à venir, à un prix défilant toute concurrence.

M. Fabrice Neyroud en prend note et réponse lui sera donnée lors du prochain Conseil.

M. Olivier Blanc aimerait savoir si des subsides ont été prévus suite à la tempête qui a déraciné les arbres et combien de mètres cubes ont été dévastés.

M. Laurent Cossy affirme que le Canton a débloqué des subsides à titre exceptionnel pour les zones tampon des zones protectrices et les Epicéas, pour lutter contre le bostryche et pas grand-chose pour le reste.

L'étendue des dommages est de 2500 m³ pour la Commune de Chardonne et 1500 m³ pour les privés.

Ce bois va être vendu à une scierie pour la construction ou en bois de chauffage pour la centrale de chauffe.

Afin d'éviter la mise en danger d'enfants, **Mme Emmanuelle Besson-Verdan** demande si la Commune dispose de panneaux de signalisation, « attention, enfant » par exemple, pour ralentir le trafic dans les quartiers.

M. Gilbert Cavin va se renseigner et lui donnera réponse à la prochaine séance.

Mme Emmanuelle Besson-Verdan sait que dans certaines communes voisines, une fois par année, les habitants ont droit de réserver une salle de la commune et ceci gratuitement. Qu'en est-il de Chardonne ?

M. Fabrice Neyroud en prend note et réponse lui sera donnée lors du prochain Conseil.

Mme Valérie Wirthner résume la séance du SIGE comme suit :

- un nouveau logiciel de gestion globale des stocks et du SIGE a été installé, pour un montant de CHF 336'000.-
- une étude sur la faisabilité d'une STEP unique dans la Plaine du Rhône sur le site de la Barma à Villeneuve a été présentée. Ce projet nécessiterait la pose de conduites dans le lac. Un nouvel avant-projet va être établi. Le coût est estimé à CHF 270 mio.
- un préavis sur la pose de conduites dans la région des Avants dans le cadre du projet Turbeau pour un montant de CHF 7'700'000.- va être déposé.

La parole n'étant plus demandée, avant de clore, le Président prie la Municipalité de remercier les employés de la voirie pour la mise en place de la salle.

La séance est levée à 20h40.

Elle est suivie de la traditionnelle agape, élaborée par M. Pierre Tripod de l'EMS du Mt-Pèlerin, permettant de partager un moment de convivialité.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président :



Heinz Wernli



La Secrétaire :



Lisa Virchaux

Annexe : lettre de démission de Mme Chibrac

Secrétariat du Conseil communal
lv/26.09.2016

Catherine Chibrac
Chemin de la Gay 1

021/922 6161

de des sites de
Château St Denis

1801 Le Mont-Pélerin

Mont-Pélerin, le 26.06.17

A l'intention de : du Conseil communal de Chardonne

Objet : Démission du conseil communal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers.

Membre du conseil communal de Chardonne depuis 2011, je vous informe par la présente de ma démission de mon poste de conseillère communale.

Ma démission est motivée par notre prochain déménagement de la commune début septembre 2017.

J'ai eu beaucoup de plaisir à faire partie du conseil communal de Chardonne durant ces 6 années, et j'en profite pour remercier tous les conseillers et conseillères avec qui j'ai appris à connaître la vie de ma commune, de leur soutiens et conseils.

Je vous remercie de prendre acte de ma démission à compter de la réception de cette lettre.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de bien vouloir recevoir, Mr le Président du conseil, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, mes sincères remerciements pour ces années passées en votre compagnie.

Catherine Chibrac

